

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_36-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA

ABSENTS :

Mme DOMENGE ; M. MAUX ; Mme LEVEQUE ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-36 : Participation au projet d'école

L'école développe un projet de spectacle de conte associant des créations d'arts plastiques pour l'année scolaire 2025-2026, et les interventions de professionnels seraient financé en majorité par la DRAC mais nécessitent une participation de la commune de 300 € pour être mis en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'école et accorde les financements nécessaires

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025



Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juinb 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA

ABSENTS :

Mme DOMENGE ; M. MAUX ; Mme LEVEQUE ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-37 : Vente de la maison Rue de l'Ancien Couvent – Parcelle AB-59

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n° 2024-16 et n° 2024-46 par laquelle le Conseil acceptait de vendre une partie de la parcelle AB 59 à M. et Mme JABNOUN TAOUFIK, contenant la maison, l'annexe et une partie du terrain.

Mme RENET expose au Conseil que la SCI La Bicoque, propriétaire des immeubles situés sur les parcelles AB 61 et AB 63, attenante à la parcelle AB 59, souhaite également se porter acquéreur d'une partie de la parcelle AB 59. La partie de parcelle contient uniquement du terrain nu et sa surface est estimée à environ 20 m², mais sera déterminée précisément lors de la division parcellaire qui sera effectuée par un géomètre.

Mme RENET propose de procéder à la vente selon le plan annexé à la présente, et demande au Conseil de fixer le prix de vente du terrain à la SCI LA BICOQUE, ainsi que de proposer une répartition des frais de géomètre aux acquéreurs.

Mme RENET précise que les frais de géomètre ont été estimés à 1321.20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'unanimité de vendre une partie de la parcelle AB59 à la SCI La Bicoque selon le plan en annexe.
- **ACCEPTE** à l'unanimité de vendre une partie de la parcelle AB59 à M. et Mme JABNOUN TAOUFIK selon le plan en annexe
- **FIXE** à 6 voix pour, 1 abstention et 2 contre le prix de vente d'une partie de la parcelle AB59 à la SCI La Bicoque conformément au plan en annexe à 200 €
- **DIT** que le prix de vente de la partie de parcelle AB59 contenant une partie du terrain, une maison et une annexe, conformément au plan en annexe à M. et Mme JABNOUN TAOUFIK reste fixé à 5000.00 € comme défini par la délibération 2024-16.
- **DESIGNE** à l'unanimité le Cabinet Vincent, géomètre à Saint-Junien, pour la division parcellaire
- **PROPOSE**, à une voix contre et 8 pour, aux acquéreurs de répartir les frais de géomètre comme suit : 1/3 des frais seront pris en charge par la commune, 2/9 des frais seront pris en charge par la SCI la Bicoque et 4/9 des frais seront pris en charge par M. et Mme JABNOUN TAOUFIK
- **LAISSE** à l'unanimité aux acquéreurs le choix du notaire pour la rédaction des actes
- **DESIGNE**, à l'unanimité, à défaut de choix des acquéreurs, Maître VAREILLE, Notaire à Châlus pour la rédaction des actes
- **MANDATE** M. Joël VILARD et Mme Françoise RENET pour mener toute démarche administrative, et notamment la division parcellaire, et leur **DONNE POUVOIR** pour signer tout document afférent.
- **AUTORISE** M. Joël VILARD et Mme Françoise RENET à signer tous les actes notariés relatifs à cette vente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_37-DE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025



Département :
HAUTE VIENNE

Commune :
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 11/04/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le SDIF de la Haute-Vienne
Centre des Finances Publiques 30, Rue
ID : 087-218703403-20250722-2025_37-DE

87050 LIMOGES Cedex 2
tél. 05 55 45 59 00 - fax
sdif.haute-vienne@dgfip.finances.gouv.fr

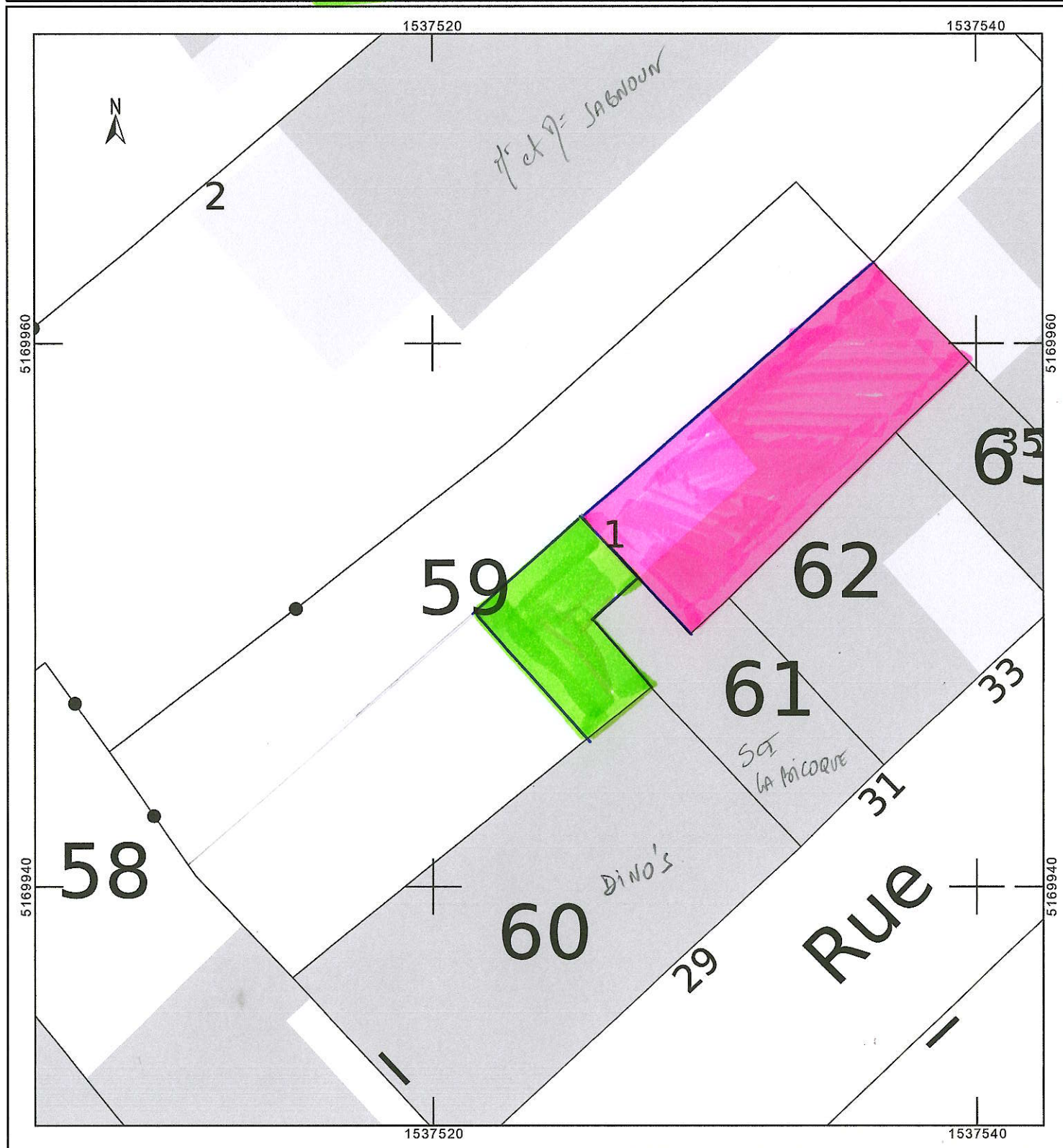
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Proposition initiale

rose - Nadia Jabnoun

vert - SCI la Bicoque



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_38-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-38 :

Proposition de vente du camping Parc VERGER

M. CULSHAW, propriétaire du camping Parc Verger situé au Poteau a informé le Conseil de la mise en vente du camping et du prix de vente fixé à 250 000 €. M. CULSHAW souhaite savoir si la commune est intéressée pour une offre d'achat.

Le camping s'étend sur 9360 m², avec un bar-restaurant et une licence de catégorie III, une piscine hors sol, un mobile home servant de bureau et deux mobile home d'habitation, ainsi que divers bâtiments de stockage. Le camping comporte 28 emplacements de tentes et caravanes raccordés à l'eau et l'électricité, et pour la plupart à l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AJOURNE** la décision de faire une offre d'achat
- **CHARGE** M. le Maire d'étudier les possibilités d'urbanisation des parcelles, et notamment les raccordements existants à l'eau et l'électricité.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_39-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M.
GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme
LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-39 : Travaux au Dino's Bar

M. le Maire informe le Conseil de la cession du fonds de commerce du Dino's Bar et de l'avenant au bail commercial prévu pour transférer la location du bâtiment au futurs acquéreurs. Les futurs acquéreurs ont sollicité la commune pour effectuer les travaux suivants dans le local dès leur installation :

- remise aux normes électriques estimé à 4042 €
- installation d'une pompe à chaleur air-air dans la partie restaurant estimé à 10 617 €
- remplacement des radiateurs électriques anciens dans la partie logement et dans la partie haute du restaurant estimé à 4 456 €

Mme RENET informe le Conseil que les travaux de remise aux normes électriques sont à la charge du bailleur, mais que les travaux de chauffage sont en principe à la charge du locataire. Elle propose que la commune prenne en charge les travaux, et procède à une augmentation de loyer en conséquence. Il a été proposé aux futurs acquéreurs une augmentation de loyer de 50€ par mois, soit 600 € par an, si la commune effectue la totalité des travaux, et de 30 € par mois si la commune effectue uniquement les travaux dans la partie restaurant, et les futurs acquéreurs ont déclaré être favorables à la première option.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DIT que la commune prend en charge la totalité des travaux
- CHARGE M. le Maire de choisir les entreprises pour effectuer les travaux
- DIT que l'avenant fera état d'une augmentation de loyer de 50€ par mois, portant le loyer hors charge à 625 € par mois.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD

Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025

Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72
mairie@champagnaclariviere.fr
www.champagnaclariviere.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_40-AR

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 1

Délibération n° 2025-40 :

Participation au projet ANACR

L'ANACR a un projet de pose de panneaux d'informations sur la résistance le long de la voie verte, et demande la participation de la commune à l'achat des panneaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de prendre en charge l'achat des panneaux situés sur la commune

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

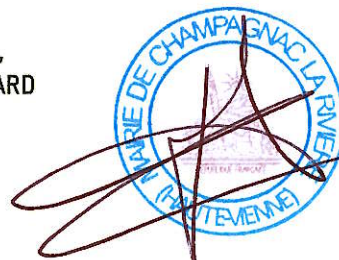
En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD

Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_41-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

POUR : 0

CONTRE : 11

ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2025-41 : Demande d'ouverture d'un compteur électrique à La Boissonnie

L'association La Boissonnie d'Hier et d'Aujourd'hui a demandé à la commune d'ouvrir un compteur électrique à la Chapelle de La Boissonnie pour les manifestations festives et les éventuels travaux à la chapelle. La commune doit statuer sur cette demande et sur l'éventuelle prise en charge financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **REFUSE** de prendre en charge l'ouverture d'un compteur électrique, l'abonnement ou la consommation

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_42-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2025-42 :

Inspection télévisée réseau d'assainissement Rue du Lavoir

M. GUINE, habitant 5 Rue Val de Tardoire, a des infiltrations d'eau dans la cave. Les expertises de l'assurance n'ont pas pu déterminer l'origine du problème.

Pour l'instant :

- Des premiers travaux en régie de modifications du caniveau ont été effectués pour éviter les débordements d'eaux pluviales
- L'expertise de l'assurance a été prise en charge par M. et Mme GUINE
- La SAUR a contrôlé le réseau d'eau et a constaté qu'il n'y a pas de fuites
- L'entreprise PAILLOT a effectué des travaux de reprise de la descente de la gouttière et du raccordement au réseau d'eaux pluviales pour 3 516€, pris en charge par la commune

Un devis pour un passage caméra du réseau d'assainissement a été réalisé par la société SARP pour un passage caméras dans le réseau d'assainissement afin d'y détecter d'éventuelles fuites. Le devis s'élève à 1846 €.

Le Conseil doit décider si la commune effectue un passage caméra et le prend en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

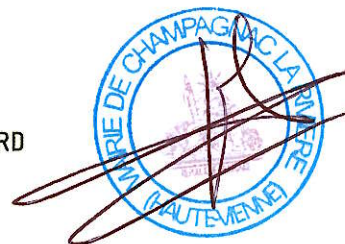
- **ACCEPTE** de prendre en charge le passage caméra dans le réseau d'assainissement
- **ACCEPTE** l'offre de prix de la société SARP

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025

Mairie de Champagnac-la-Rivière
4 Place de la Mairie
87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

05 55 78 17 72
mairie@champagnaclariviere.fr
www.champagnaclariviere.fr



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250722-2025_43-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,
le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente,
sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2025-43 :

Demande de subvention CDDI pour le projet d'assainissement de l'Etang

La station d'assainissement de l'Etang est dysfonctionnelle, et une étude a été menée pour trouver une solution.

L'étude pour la station de l'Etang est bien avancée, et une solution a été retenue : la création d'une nouvelle station filtre compact 20 EH, avec une pompe de relevage et les réseaux nécessaires au raccordement de la nouvelle station au réseau séparatif existant. Les travaux ont été estimés à 69 267.24 € TTC.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour présenter une demande de subvention en CDDI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

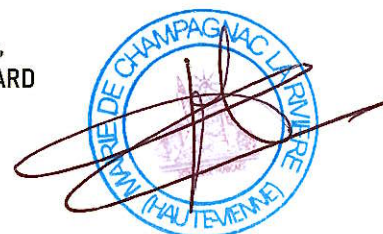
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet d'assainissement à L'Etang
- **DONNE** pouvoir au Maire pour poursuivre le projet et lancer un appel d'offre

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 21 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD



Certifié exécutoire le 22 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 22 juillet 2025

Publié le 22 juillet 2025



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250724-2025_44-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2025-44 :

Abattement loyer Dino's Bar

M. DUCHADEUIL, gérant du Dino's Bar et locataire du local commercial 29 Rue du Caillaudou, a cessé son activité au 30 juin afin de préparer la cession du fonds de commerce et de libérer les lieux le 21 juillet 2025, pour que les nouveaux locataires puissent occuper les lieux dès le 22 juillet, date de la signature de l'avenant au bail devant notaire.

N'ayant aucune activité commerciale sur le mois de juillet, il sollicite de la commune une exonération du loyer du 1^{er} au 21 juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** à M. DUCHADEUIL un abattement de 50% sur le loyer hors charges du 1^{er} au 21 juillet

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

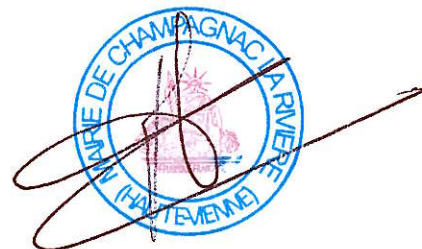
En mairie le 24 juillet 2025

Certifié exécutoire le 24 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 24 juillet 2025

Publié le 24 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/07/2025

Reçu en préfecture le 24/07/2025

Publié le

ID : 087-218703403-20250724-2025_45-DE

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq,

le vendredi 4 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPAGNAC LA RIVIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Joël VILARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025

PRESENTS : M. VILARD ; M. DOMENGE ; Mme RENET ; Mme ILAHA-ITEMA ; Mme BUISSON ; M. GIACCORDO ; M. FAURE ; M. DARFEUILLES ; M. BONILLA DE LA PLATA ; Mme DOMENGE ; Mme LEVEQUE ;

ABSENTS :

M. MAUX ; Mme BOULESTEIX ; M. COUTOLLENC

Ouverture de la séance à 17h30

Mme. RENET est désignée secrétaire de séance.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Délibération n° 2025-45 :

Frais de notaire pour la donation du bien immobilier 1 Le Got du Mazet 87150 CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération n° 2025-30 en date du 16 mai 2025, la commune a accepté la donation de la maison située 1 Le Got du Mazet avec terrain attenant (parcelles A1087, A1394 et A1397) sans charges ni conditions, et a désigné Maître VAREILLE, Notaire à Châlus, pour la rédaction des actes.

Le Conseil Municipal avait accepté que les frais afférents soient pris en charge par la commune, mais le montant exact des frais de notaire n'était alors pas encore connu.

Les frais notariaux s'élèvent à 3 900.00 € (taxes et droits inclus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTÉ** la prise en charge par la commune des frais notariaux et taxes et droits associés relatifs à la succession pour un montant de 3 900.00 €
- **DIT** que les crédits afférents seront inscrits au Budget Communal

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

En mairie le 24 juillet 2025

Certifié exécutoire le 24 juillet 2025

Reçu en sous-préfecture le 24 juillet 2025

Publié le 24 juillet 2025

Le Maire,
Joël VILARD

